

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

TENUE LE 20 JUIN 2023 À 18 H AU CAMPUS DE ROUYN-NORANDA

CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Présences

Sylvain Blais, directeur général
Mélanie Brunette, vice-présidente
Isabelle Chartrand
François Côté, directeur des études
Pierre Deshaies
Sébastien Fortin (à distance)
Évelyne Grenier-Ouimette

Karl Guimond
Klaude Hallé
Chantal Hamelin
Katrine Lévesque
Isabelle Métivier
Mélicca Tardif
Julie Tremblay

Absences

Marianne Bégin
Josée Catafard
Maxime Fortin
Marco Fournier
Florence Julien

Félix-Antoine Lafleur
Guillaume Marquis, président
Vincent Perreault
Geneviève Tremblay

Observatrices

Amélie Brouillard, secrétaire générale
Nicole Fortier, agente de soutien administratif

Invitées

Fanny Bernèche, directrice des services financiers et de l'approvisionnement
Josée Coderre, directrice de La Fondation
Nathalie Cossette, responsable de l'application des règles contractuelles
Kathleen Longpré, directrice des ressources humaines

Assistance

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION PAR LE PRÉSIDENT ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum des membres étant atteint, la réunion est déclarée ouverte et régulièrement constituée. En l'absence de monsieur Guillaume Marquis, président du conseil d'administration, madame Mélanie Brunette, vice-présidente, en assumera la présidence.

2. INTERVENTION DE L'ASSISTANCE

Aucun sujet traité à ce point de l'ordre du jour.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*

Sur une proposition de Chantal Hamelin, appuyée par Isabelle Métivier, il est unanimement résolu **d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :**

- Le point 7.3 sera traité au point 7.2.
- Le point 7.4 sera traité au point 7.3.
- Le point 7.5 sera traité au point 7.4.
- Le point 7.2 sera traité au point 7.5.

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4. PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 MAI 2023*

Sur une proposition de Karl Guimond, appuyée par Mélicca Tardif, il est unanimement résolu **d'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration tenue le 23 mai 2023.**

4.2. DÉPÔT DU TABLEAU DES SUIVIS *

La secrétaire générale, Amélie Brouillard, dépose le tableau des suivis.

- Sylvain Blais, directeur général, rappelle la situation concernant le litige avec la firme d'architecture Trame. Les dates d'audition sont prévues les 4-5-6 et 7 mars 2024. Le but étant d'obtenir le remboursement des coûts supplémentaires engendrés par l'installation d'un isolant non certifié à la résidence des étudiants.
- Monsieur Blais fait un suivi du dossier concernant la résidence étudiante en lien avec la cité étudiante de Val-d'Or. Le conseil d'administration de l'UQAT a adopté une résolution afin de

régulariser la situation et finaliser la mise en œuvre des résidences. Le processus suit son cours, il faut respecter les délais et les étapes requises.

PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF

5. PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF

5.1. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 23 MAI 2023*

La secrétaire générale, Amélie Brouillard, dépose, à titre d'information, le procès-verbal de la réunion ordinaire du comité exécutif du 23 mai 2023.

- Sylvain Blais, directeur général, effectue un suivi du projet du centre multisport. Il mentionne que la Ville de Rouyn-Noranda a procédé à l'appel d'offres pour le projet du centre multisport et qu'une seule soumission a été déposée. Cette soumission dépasse de 30 millions de dollars le budget initialement prévu. Effectivement, la Ville travaille depuis plusieurs années sur le projet, le budget initial était d'environ 20 millions de dollars avant de passer à 29 millions de dollars après la pandémie. Monsieur Blais confirme avoir des rencontres prévues prochainement à ce sujet, il tiendra les membres informés.

PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS

6. PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS

Aucun sujet traité à ce point à l'ordre du jour.

PRÉSENTATIONS POUR PRISE DE DÉCISION

7. PRÉSENTATIONS POUR PRISE DE DÉCISION

7.1. PLAN DE GESTION DES RISQUES DE CORRUPTION ET DE COLLUSION DANS LE PROCESSUS DE GESTION CONTRACTUELLE 2023-2024*

Nathalie Cossette, responsable de l'application des règles contractuelles, effectue la présentation du Plan de gestion des risques de corruption et de collusion dans le processus de gestion contractuelle.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil du Trésor a édicté la Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle, découlant de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette Directive, le Cégep doit élaborer une *Politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans le processus de gestion contractuelle* d'ici le 31 décembre 2019, ainsi qu'un Plan de gestion des risques;

CONSIDÉRANT QUE la *Politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans le processus de gestion contractuelle* du Cégep a été adoptée le 26 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le Plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans le processus de gestion contractuelle 2022-2023 a été adopté le 31 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans le processus de gestion contractuelle 2023-2024 doit être adopté avant le début de l'année financière selon la modification de la Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle, découlant de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

Il est proposé par Isabelle Chartrand, appuyée par Mélissa Tardif, et unanimement résolu *d'adopter le Plan annuel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans le processus de gestion contractuelle 2023-2024, tel que présenté.*

7.2. BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2023-2024*

Fanny Bernèche, directrice des services financiers et de l'approvisionnement, présente le budget de fonctionnement 2023-2024.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 26 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, le Cégep doit adopter et transmettre au ministre son budget de fonctionnement pour l'exercice financier suivant;

CONSIDÉRANT QUE le comité de finances et d'audit a analysé en détail le budget de fonctionnement 2023-2024, lequel présente un surplus de fonctionnement de 2 213 \$;

CA-3511

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de finances et d'audit, pour l'adoption de ce budget.

Sur une proposition de Karl Guimond, appuyée par Mélissa Tardif, il est unanimement résolu **d'adopter le budget de fonctionnement 2023-2024 du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue tel que présenté.**

7.3. RÉORGANISATION ADMINISTRATIVE : SERVICES ÉTUDIANTS ET RESSOURCES MATÉRIELLES*

Kathleen Longpré, directrice des ressources humaines, présente la réorganisation administrative aux services des affaires étudiantes et des communications et aux ressources matérielles.

CA-3512

CONSIDÉRANT l'ajout de mandats spécifiques liés aux services à l'étudiant, notamment en lien avec la santé mentale;

CONSIDÉRANT la volonté d'assurer un service de proximité, cohérent avec les objectifs du Plan stratégique et conforme aux exigences qui nous incombent;

CONSIDÉRANT l'avis favorable émis par l'Association des cadres pour procéder à l'ajout de deux (2) postes à la structure.

Il est proposé par Karl Guimond, appuyé par Mélissa Tardif, et résolu avec une abstention, **de procéder à l'embauche d'un coordonnateur des affaires étudiantes aux services des affaires étudiantes et des communications et d'un régisseur aux ressources matérielles.**

7.4. NOMINATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION EN LIEN AVEC LA RÉORGANISATION ADMINISTRATIVE*

Kathleen Longpré, directrice des ressources humaines, demande la nomination d'un comité de sélection suite à la réorganisation administrative au services des affaires étudiantes et des communications et aux ressources matérielles.

CA-3513

CONSIDÉRANT la réorganisation administrative au service des affaires étudiantes et des communications et aux ressources matérielles;

Considérant que selon le *Programme de recrutement, de sélection et d'engagement du personnel du Cégep*, il est prévu de désigner deux (2) membres externes du conseil d'administration pour participer aux comités de sélection lors de la dotation de postes de cadres;

Il est proposé par Karl Guimond, appuyé par Pierre Deshaies, et unanimement résolu **de former un comité de sélection et de confirmer la participation de deux (2) représentantes parmi les personnes suivantes : Isabelle Chartrand, Mélissa Tardif, Chantal Hamelin et Isabelle Métivier. Ces dernières agiront à titre de représentantes du conseil d'administration du Cégep pour le recrutement d'un coordonnateur des affaires étudiantes et d'un régisseur aux ressources matérielles afin de participer à un processus de sélection prévu dans la semaine du 21 août 2023. Ce comité sera aussi composé de la directrice des affaires étudiantes et des communications, de la directrice des ressources humaines et d'un représentant de l'Association des cadres du Cégep.**

En cas de désistement d'un ou des membres désignés, le conseil mandate la direction générale pour procéder à la désignation de tout autre membre du conseil en remplacement du ou des membres qui se seront désistés.

7.5. NOMINATION D'UN DIRECTEUR OU D'UNE DIRECTRICE À LA FORMATION CONTINUE*

Kathleen Longpré, directrice des ressources humaines, présente monsieur Julien-Pierre Arsenault afin qu'il soit nommé à titre de Directeur de la formation continue.

CA-3514

CONSIDÉRANT le poste à pourvoir suite à l'annonce du départ de Monsieur Marc Bertrand, directeur à la formation continue;

CONSIDÉRANT le processus de sélection mis en place afin de combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a procédé à l'analyse des candidatures reçues, qu'il a procédé à une entrevue et qu'il est maintenant prêt à faire sa recommandation.

Sur présentation de Kathleen Longpré, et à la suite de la recommandation unanime du comité de sélection, il est proposé par Pierre Deshaies, appuyé par Chantal Hamelin, et unanimentement résolu, **d'autoriser le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue à procéder à l'embauche de monsieur Julien-Pierre Arsenault à titre de Directeur de la formation continue (classe 8). Cette fonction est sous la responsabilité de la Direction générale.**

7.6. CALENDRIER DES RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2023-2024*

La secrétaire générale, Amélie Brouillard, présente le calendrier des réunions ordinaires du conseil d'administration pour l'année 2023-2024.

CA-3515

CONSIDÉRANT l'article 15 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* qui indique que « le Conseil se réunit aux époques fixées par les règlements, mais au moins quatre fois par année » ;

CONSIDÉRANT l'article 4 du *Règlement général de régie interne du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue* qui mentionne que le conseil d'administration se réunira au moins six fois par année.

Sur une proposition de Chantal Hamelin, appuyée par Katrine Lévesque, il est unanimentement résolu **d'adopter le calendrier des réunions ordinaires du conseil d'administration pour l'année 2023-2024.**

7.7. FERMETURE DE L'OPTION LITTÉRATURE DU PROGRAMME ARTS, LETTRES ET COMMUNICATIONS*

François Côté, directeur des études, effectue un bref résumé de la situation qui perdure depuis plusieurs années, entourant l'option littérature du programme Arts, lettres et communications, ayant conduit à une demande de la fermeture de l'option littérature de ce programme.

CA-3516

CONSIDÉRANT QUE le Conseil d'administration a pris une résolution, à chaque mois de mars de 2014 à 2018 ainsi qu'au printemps 2022 et en mars 2023, en vue de suspendre l'admission dans l'option *Littérature* du programme Arts, lettres et communication, et ce, en raison du faible nombre de demandes reçues à chacune de ces années;

CONSIDÉRANT les efforts consentis depuis plus de 10 ans pour augmenter le nombre d'inscriptions dans l'option *Littérature* du programme Arts, lettres et communication;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'admission ont continué à diminuer au cours des dernières années, générant régulièrement des groupes de moins de quatre étudiants;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil d'administration avait mandaté la Direction des études d'entamer une réflexion sur la possibilité de fermer définitivement l'option *Littérature* de ce programme;

CONSIDÉRANT l'information recueillie et analysée, ainsi que l'opportunité de revoir la structure du programme à la suite de l'évaluation à la session Hiver 2024.

En conséquence, il est proposé par Isabelle Chartrand, appuyée par Mélissa Tardif, et résolu avec deux (2) abstentions, **de fermer définitivement l'option 500.AH – Littérature du programme Arts, lettres et communication au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue.**

7.8. NOMINATION DE DEUX REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION DES ÉTUDES*

François Côté, directeur des études, rappelle l'obligation annuelle du conseil d'administration de procéder à la nomination de deux (2) cadres pour siéger à la Commission des études, tel que prévu au *Règlement sur la Commission des études*.

CA-3517

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration doit nommer deux membres du personnel d'encadrement qui siégeront à la Commission des études pour la prochaine année;

CONSIDÉRANT QUE la Direction des études recommande de nommer la directrice adjointe des études, développement pédagogique, Caroline Rioux et le coordonnateur de la bibliothèque et des moyens d'enseignement, David Fournier-Viger.

Il est proposé par Pierre Deshaies, appuyé par Isabelle Métivier, et unanimentement résolu, **de nommer Caroline Rioux et David Fournier-Viger pour siéger à la Commission des études, et ce, pour un mandat d'une durée d'un an, soit du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024.**

7.9. RÉSOLUTION POUR ENCADREMENT DES ACTIVITÉS MINIÈRES DU QUÉBEC*

Sylvain Blais, directeur général, présente la résolution pour l'encadrement des activités minières du Québec.

CONSIDÉRANT QUE les principaux acteurs économiques, les pouvoirs publics locaux et près de 15 000 travailleurs de l'industrie minière des régions-ressources du Québec, et principalement celles de l'Abitibi-Témiscamingue et de l'Eeyou-Istchee Baie-James, sont craintifs quant à l'avenir de la viabilité de leurs communautés;

CONSIDÉRANT toute l'importance que revêt la contribution du secteur minier à l'essor de notre économie nationale;

CONSIDÉRANT la filière minière du Québec qui a grandement évolué au cours des dernières décennies, tant par l'amélioration de ses pratiques de gestion de la ressource, la réduction continue de son empreinte écologique et le développement d'une approche de responsabilité ESG qui fait maintenant modèle au Canada;

CONSIDÉRANT QUE le secteur persiste et se donne l'objectif de grandes avancées sociales en augmentant notamment l'apport des femmes et des gens des communautés autochtones dans ses activités;

CONSIDÉRANT QUE le secteur représente encore aujourd'hui 10 G\$ (2,6% du PIB) en retombées au Québec dont 43 000 emplois, 1,9 G\$ en masse salariale, 11,7 G\$ en chiffres d'affaires, plus de 4 850 fournisseurs et 1,7 G\$ en revenus fiscaux dont 921 M\$ en seuls droits miniers;

CONSIDÉRANT QUE le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue offre plusieurs programmes techniques relatifs aux activités minières présentes dans la région, dont la technologie de maintenance industrielle (mécanique), la technologie du génie civil, la technologie du génie électrique – automatisations et contrôle et la technologie minière.

Il est proposé par Chantal Hamelin, appuyé par Karl Guimond, et unanimement résolu :

QUE le Cégep appuie les citoyens et entreprises ayant des activités en Abitibi-Témiscamingue et Eeyou-Istchee Baie-James, afin que le gouvernement du Québec réalise un CONTRAT SOCIAL / POLITIQUE MINIERE RESPONSABLE ET DURABLE en établissant un portrait réel du niveau et de l'impact de l'activité minière sur l'économie, l'environnement, les aires protégées, la pérennité des ressources en eau, la qualité des milieux environnants et la remise en état des sites d'exploration et d'exploitation. Cela permettra de trouver ensemble les pistes de solutions à notre secteur d'évaluer permettant de contribuer à la transition énergétique et permettre à notre secteur d'évaluer harmonieusement dans un cadre respectueux des populations et de l'environnement. Le Cégep appuie la signature et la pertinence des signataires incontournables d'un contrat social incluant une nouvelle politique minière responsable et durable devant émerger des consultations à venir.

PRÉSENTATIONS SANS PRISE DE DÉCISION

8. PRÉSENTATIONS SANS PRISE DE DÉCISION

8.1. PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DE LA FONDATION

Josée Coderre, directrice de La Fondation, présente les activités de la Fondation du Cégep. Elle rappelle la mission de la Fondation, présente son conseil d'administration et mentionne les sommes recueillies par le biais de différentes activités, qui s'élèvent à près de 371 000\$. Ces sommes sont allouées à différents fonds, soit :

- Projets novateurs;
- Développement sportif;
- Équipement;
- Mieux-être financier;
- Étudiants internationaux – Automne 2023;
- Bourses.

Madame Coderre souligne l'engagement et l'apport important des différents donateurs et donatrices.

8.2. BILAN ANNUEL DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE SUR L'INTÉGRITÉ DANS LA RECHERCHE ET LES TRAVAUX D'ÉRUDITION

François Côté, directeur des études, fait un suivi du comité sur l'intégrité dans la recherche et les travaux d'érudition.

8.3. COMPENSATION FINANCIÈRE POUR LES ADMINISTRATRICES ET LES ADMINISTRATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sylvain Blais, directeur général, rappelle qu'en mars dernier, Madame Pascale Déry, ministre de l'Enseignement supérieur, a fait parvenir une lettre concernant la compensation financière pour les administratrices et les administrateurs des cégeps. D'ailleurs, cette lettre a été transmise à tous les membres du conseil d'administration du Cégep. Monsieur Blais mentionne qu'une réflexion est présentement faite afin d'établir la façon dont les administrateurs seront rémunérés.

8.4. COMPENSATION GES*

Sébastien Fortin, représentant enseignant, effectue la lecture de l'extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 24 mai 2023 concernant la compensation des gaz à effet de serre du Cégep. Après concertation, les membres du conseil d'administration mandatent la direction générale de transmettre l'extrait du procès-verbal au Comité institutionnel d'actions et de concertation en environnement afin que celui-ci puisse faire la réflexion sur la compensation des gaz à effet de serre du Cégep.

8.5. FIN DE L'ENTENTE DE LA DÉLOCALISATION DU PROGRAMME DE TECHNOLOGIE D'ANALYSE BIOMÉDICALE

François Côté, directeur des études, annonce la fin de l'entente de la délocalisation du programme de technologie d'analyse biomédicale avec le Cégep de Saint-Jérôme et qu'elle ne sera pas renouvelée.

CORRESPONDANCE ET INFORMATION

9. CORRESPONDANCE ET INFORMATION

9.1. DÉPÔT DU CALENDRIER DES RÉUNIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF 2023-2024*

Le calendrier des réunions du comité exécutif pour l'année 2023-2024 est déposé par Amélie Brouillard, secrétaire générale, à titre d'information.

ÉMISSION DES DIPLOMES

10. ÉMISSION DES DIPLOMES

10.1. ÉMISSION DES DIPLOMES D'ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC)

Sur une proposition de Pierre Deshaies, appuyée par Isabelle Métivier, et sur la recommandation du directeur des études, il est unanimement résolu *de recommander à la ministre de l'Enseignement supérieur de délivrer un diplôme d'études collégiales (DEC) pour toutes les personnes y ayant droit conformément à la liste ci-annexée, établie et vérifiée par la registraire.*

10.2. ÉMISSION DES ATTESTATIONS D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC)

Sur une proposition de Pierre Deshaies, appuyée par Isabelle Métivier, il est unanimement résolu *d'autoriser le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue à délivrer une attestation d'études collégiales (AEC) pour toutes les personnes y ayant droit conformément à la liste ci-annexée, établie et vérifiée par la registraire.*

AFFAIRES DIVERSES

11. AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet traité à ce point de l'ordre du jour.

DOSSIERS À HUIS CLOS

12. DOSSIERS À HUIS CLOS

Aucun sujet traité à ce point de l'ordre du jour.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est levée à 21 h 15 sur une proposition de Mélissa Tardif.
Président,



Mélanie Brunette, vice-présidente

Secrétaire générale,



Amélie Brouillard